



L'espace public de la ville appartient et est destiné à tous, mais dans la pratique, il est dominé par les hommes¹. Pour les filles, les femmes² et les personnes qui ne répondent pas aux normes cisgenres traditionnelles, il peut parfois sembler peu accueillant, angoissant et dangereux.

Historiquement, l'urbanisme et l'architecture sont et restent des questions essentiellement masculines. En conséquence, la ville et l'espace public ont été conçus d'un point de vue masculin, sans tenir compte des besoins des femmes et des filles. De nombreuses études confirment que faute d'approche sensible au genre, les femmes et les filles se sentent (et sont) moins en sécurité dans l'espace public, se déplacent dès lors différemment dans la ville et ne peuvent pas tirer pleinement parti des possibilités offertes par celle-ci.

L'inégalité (de genre) dans l'accès et l'utilisation de l'espace public est perpétuée par la non-intégration de la dimension de genre dans la planification et le développement de la ville, contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses villes voisines. À Vienne, le « gender sensitive urban planning » fait ainsi partie de la politique et de la pratique quotidienne. Paris a élaboré un guide de conception inclusive pour l'espace public sur la base duquel de grandes places sont réaménagées. À Barcelone, des zones piétonnes accueillantes sont transformés et analysés par un collectif d'architectes travaillant dans une perspective féminine.

La Ville de Bruxelles est à la recherche d'initiatives susceptibles de donner à la Ville et à ses politiques un élan vers une approche du développement urbain sensible au genre. L'appel s'adresse aux projets et initiatives qui visent à créer des espaces inclusifs dans la Ville. Le résultat de l'appel est ouvert et peut aller d'une intervention concrète sur une place à une série d'ateliers, de conférences, une exposition, etc.



OBJECTIFS ET CRITÈRES DE SÉLECTION :

L'appel à projets poursuit les objectifs suivants :

- › Projecten die streven naar gender-inclusieve publieke ruimten, architectuur of stedelijke ontwikkeling in de stad
- › Projecten die werken rond de bewustmaking, de studie of de betoging van de genderbeleving in de publieke ruimte, architectuur of stedelijke ontwikkeling
- › Projecten die zich toespitsen op één specifieke publieke ruimte in de stad of de publieke ruimte in zijn geheel

Les projets seront sélectionnés par un jury de la Ville de Bruxelles composé d'un délégué du cabinet de l'échevine de l'Urbanisme, d'un délégué du cabinet de l'échevine de l'Égalité des chances, de spécialistes de l'administration et d'un juré externe. Ces derniers se baseront sur les critères suivants :

- › la contribution du projet aux objectifs du programme de politique générale des autorités communales de Bruxelles
- › l'ancrage local et social du projet
- › le caractère innovant du projet
- › le caractère inclusif du projet et la coopération avec les groupes cibles
- › le rapport coût-bénéfice du projet
- › la faisabilité du projet
- › le démarrage ou la mise en œuvre du projet au cours de l'année 2022

1. Le terme « homme » désigne toute personne qui s'identifie comme telle.

2. Le terme « femme » désigne toute personne qui s'identifie comme telle.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS :

- › **Jusqu'au 27 juin 2022 inclus** : soumission des dossiers au moyen du formulaire prévu à cet effet
- › **Juillet 2022** : sélection des projets par le jury
- › **Septembre 2022** : adoption des arrêtés de subvention par le conseil communal de la Ville de Bruxelles et notification officielle aux lauréats



INFORMATIONS ET CONTACT

Pour toute information, vous pouvez contacter la Cellule Plannification par mail à l'adresse **URB.planif.developpement@brucity.be**
BRUXELLES.BE/APPEL-GENDER-URBANISME

SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS :

Les projets sélectionnés recevront une subvention de la Ville (de 1000 à 80 000 euros) destinée à couvrir tout ou une partie du plan financier de la proposition telle que formulée par l'association dans son formulaire de demande et dans les limites du budget alloué à l'appel à projets par les autorités communales.